

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Novembre 2024

**Commune
de AZÉ
41100**

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation
24/10/2024

En exercice	Présents	Votants
14	8	12

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2024-56 admission en non valeur

Envoyé en préfecture le :

13 NOV. 2024

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

18 NOV. 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le sept du mois de septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : Mesdames, BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, GUILLOU Sylvie, LANDRÉ Béatrice,
Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absentes excusées : Mme CHÉRAMY Laure-Aline qui a donné pouvoir à Mme BOULAY Maryvonne
Mme MOTTIER Catherine qui a donné pouvoir à M. Eric LELEU
Mme RENOU Christelle qui a donné pouvoir à Mme LANDRE Béatrice
Mme JOLY-LAVRIEUX Martine qui a donné pouvoir à Mme GUILLOU Sylvie

Absents non excusés : M. MARCO Benjamin,
M. TYTGAT Loïc

Mme LANDRÉ Béatrice est désignée secrétaire de séance.

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 25/10/2024

Déposé en ligne le **26 NOV. 2024** Après en avoir délibéré, le conseil municipal (modalités de vote à préciser) :

Article 1er : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n° 70450000012 de l'exercice 2015, montant : 50.00 ;
- n°358 de l'exercice 2022, montant : 18.50 ;
- n°241 de l'exercice 2021, montant : 17.55 ;
- n°510 de l'exercice 2022, montant : 8.70 ;
- n°80 de l'exercice 2019, montant : 0.01 ;
- n° 279 de l'exercice 2016, montant : 5.90 ;
- n° 291 de l'exercice 2016, montant : 13.40 ;
- n° 308 de l'exercice 2016, montant : 16.75 ;
- n° 108 de l'exercice 2018, montant : 18.00 ;
- n° 183 de l'exercice 2017, montant : 23.40 ;
- n° 172 de l'exercice 2017, montant : 23.45 ;
- n° 623 de l'exercice 2023, montant : 24.60 ;
- n° 686 de l'exercice 2023, montant : 24.60 ;
- n° 202 de l'exercice 2024, montant : 36.90 ;
- n° 599 de l'exercice 2024, montant : 42.84 ;
- n° 960 de l'exercice 2023, montant : 45.10 ;
- n° 64 de l'exercice 2024, montant : 58.43 ;
- n° 794 de l'exercice 2023, montant : 61.50 ;
- n° 559 de l'exercice 2024, montant : 82.00 ;
- n° 124 de l'exercice 2013, montant : 3.02 ;
- n° 117 de l'exercice 2015, montant : 3.25 ;
- n° 380 de l'exercice 2017, montant : 3.76 ;

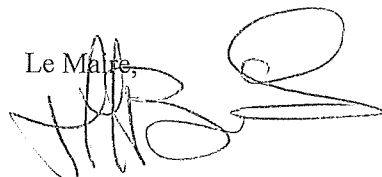
- n ° 75896840012 de l'exercice 2009, montant : 4.51 ;
- n ° 700500000004 de l'exercice 2010, montant : 4.51 ;
- n ° 317 de l'exercice 2015, montant : 6.65 ;

- n ° 700500000103 de l'exercice 2010, montant : 7.15 ;
- n ° 172 de l'exercice 2016, montant : 9.90 ;
- n ° 127 de l'exercice 2017, montant : 10.05 ;
- n ° 101 de l'exercice 2017, montant : 16.50 ;
- n ° 47 de l'exercice 2015, montant : 19.50 ;
- n ° 378 de l'exercice 2017, montant : 20.98 ;
- n ° 70 de l'exercice 2010, montant : 21.35 ;
- n ° 101 de l'exercice 2014, montant : 21.50 ;
- n ° 367 de l'exercice 2017, montant : 21.60 ;
- n ° 214 de l'exercice 2017, montant : 23.45 ;
- n ° 152 de l'exercice 2016, montant : 24.60 ;
- n ° 84 de l'exercice 2017, montant : 26.80 ;
- n ° 184 de l'exercice 2017, montant : 26.80 ;
- n ° 115 de l'exercice 2015, montant : 30.06 ;
- n ° 174 de l'exercice 2015, montant : 30.15 ;
- n ° 364 de l'exercice 2017, montant : 43.20 ;
- n ° 114 de l'exercice 2015, montant : 78.00 ;

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1 030.72 euros.

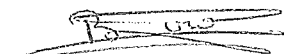
Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

Le Maire,



BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance



LANDRÉ Béatrice